
**Mise en place d'un dispositif d'accueil pour la
réduction du délai de paiement de l'allocation
d'aide au retour à l'emploi (ARE)**

Communiqué

Le Rectorat de l'Académie de la Martinique et le Pôle Emploi informent les contractuels dont le contrat arrive à échéance le 30 juin 2013, qu'ils seront reçus dans les bureaux du Pôle Emploi (agence située sur l'ancienne route de Schœlcher) du mercredi 26 juin au vendredi 5 juillet 2013.

Les contractuels concernés recevront une convocation individuelle.

La présence de tous est indispensable. Ce dispositif d'accueil mis en place conjointement par le Rectorat et Pôle Emploi a pour but de réduire le délai de paiement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE).

La réception des contractuels concernés s'effectuera tous les matins de 8h à 12h (du lundi au vendredi,) ainsi que le lundi et jeudi après-midi, de 14h à 16h.

Les contractuels percevant déjà l'allocation d'aide au retour à l'emploi doivent impérativement se manifester auprès de la Division des affaires financières du Rectorat avant le 20 juillet 2013, pour la délivrance d'un document (*attestation de travail ou non, pendant le mois de juillet*) leur permettant d'être pris en charge dans les mêmes conditions que ceux dont les contrats se terminent au 30 juin 2013.

Contact :

Jessica BEAL

Chargée de communication

0596 52 27 27 – 0696 85 97 70
